

Élections du 20 mars 2012

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

COLLEGE : USAGERS

Section Sciences et Technologie

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 8 titulaires/ 8 suppléants

Nombre total d'inscrits : 13388

Nombre total de votants : 1482

Nombre total de bulletins nuls : 49

Nombre total de suffrages exprimés : 1433

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
- Liste « BOUGE TA FAC la liste associative»	713
- Liste « PEPS Pour les Etudiants de Paris-Sud»	295
- liste « je vote Confédération Etudiante pour l'insertion professionnelle et la valorisation de nos diplômés ! ».	177
-Liste UNEF et associations étudiantes	177
- liste « MET – Excellence de la Science et défense des IUT !»	71

considérant que le quotient électoral est de : $1433 / 8 = 179.12$

Il convient d'attribuer :

- 4 sièges à la liste « BOUGE TA FAC la liste associative »
- 2 sièges à la liste « PEPS Pour les Etudiants de Paris-Sud »
- 1 siège à la liste « je vote Confédération Etudiante pour l'insertion professionnelle et la valorisation de nos diplômés ! »
- 1 siège liste « UNEF et associations étudiantes »

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

Titulaire	Suppléant
FABRE Yannick	REGNIER Antoine
MOUCHAIN Noémie	KHELLAF Safina
D'ALEXIS Quentin	LACROIX Clémence
GORÉ Laetitia	HEYMELOT Clémence
JOMNI Cyril	EDELIN Jérémy
BOSOM Jérémie	ALFAIATE Philippe
SUBRAMANIAM Annitha	BOWN Alexander
OCANA Claire	VINARNICK Nicolas

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 22 mars 2012

Professeur GUY COARRAZE